



*Communiqué de presse
Paris, le 4 juillet 2017*

Installation de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture d'Île-de-France. La première installée en France

La commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA), s'est réunie, pour la première fois, mardi 4 juillet, sous la présidence de Philippe Laurent, maire de Sceaux, en présence de Yannick Imbert, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales et de Nicole Da Costa, directrice régionale des affaires culturelles d'Île-de-France.

L'Île-de-France, première région à réunir sa CRPA

En application de la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, promulguée le 7 juillet 2016, la CRPA regroupe désormais la *commission régionale du patrimoine et des sites* (CRPS) et les *commissions départementales des objets mobiliers* (CDOM), qui n'ont plus d'existence depuis le 1^{er} avril 2017.

L'Île-de-France est la première région à mettre en application cette loi, en réunissant, pour la première fois les 80 membres de sa CRPA, représentant l'ensemble du territoire francilien. Présidée par une personnalité titulaire d'un mandat électif, le maire de Sceaux, la CRPA a vu ses missions élargies à l'architecture, réparties en trois sections.

La mission de la CRPA est de proposer toutes mesures propres à assurer la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine et de l'architecture.

Elle comprend trois sections :

- protection et valorisation du patrimoine immobilier ;
- projets architecturaux et travaux sur immeubles ;
- protection des objets mobiliers et travaux.

Déjà des premiers dossiers

À la suite de cette séance inaugurale, la section en charge de la protection et de la valorisation du patrimoine immobilier s'est réunie pour examiner quatre demandes d'aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (Le Vésinet et Le Pecq dans les Yvelines, Chalo-Saint-Mars dans l'Essonne et Larchant en Seine-et-Marne) et quatre demandes de protection au titre des monuments historiques concernant la nécropole nationale dite « grande tombe de Villeroy » à Chauconin-Neufmontiers (77), la maison située au 9 rue Chef-de-Ville à Clamart (92), l'église Notre-Dame-de-l'Assomption à Rochefort-en-Yvelines (78) et la Villa « Clairbois » à Rambouillet (78).

L'ensemble des dossiers a reçu un avis favorable de la CRPA.

Contact presse

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)